

# PARTI SOCIALISTE -- SECTION FRANÇAISE DE L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE

---

## FÉDÉRATION DE LA HAUTE-MARNE

---

### Pour le Conseil National du 6 Août

*Chers Camarades,*

Au moment où le peuple meurt, on propose au prochain C. N. d'étudier le prix du sucre. Nous n'acceptons pas pour notre Parti une semblable déchéance. Nous avons peut-être le droit, autant que nos camarades allemands, de nous préoccuper de la guerre et des buts de guerre et de la durée de la guerre.

Nous souhaitons que vous vous associiez le plus tôt possible à la demande ci-contre que nous adressons à la C. A. P. pour faire rectifier l'ordre du jour du prochain C. N. Mais si la C. A. P. refusait, nous sommes disposés à susciter de toutes façons un débat sur la question primordiale qu'il est impossible de ne pas aborder : *l'Internationale Ouvrière et la prolongation de la guerre*. Quoi qu'il arrive, cette question doit être et sera à l'ordre du jour.

Nous pensons que sur ce double point la minorité française, si elle veut vivre, doit sortir enfin de sa torpeur et prendre nettement position. Si elle a vraiment foi dans le Socialisme et dans l'Internationale, elle ne peut plus se borner à voter tous les quatre mois une vague résolution en faveur de la reprise des rapports internationaux ; il faut qu'elle dise clairement sa pensée ; il faut qu'elle affirme clairement sa *volonté d'exercer immédiatement, par une action nationale et internationale, une pression effective sur les gouvernements, en vue d'une paix équitable et proche*.

Un texte de motion vous sera bientôt communiqué en ce sens. Que chaque Fédération se prépare à le discuter et à se prononcer clairement : Après deux ans de mort, deux ans de ténèbres, sans Jaurès, que le 6 août prochain soit enfin pour le Socialisme français un jour de plein réveil et de délivrance.

### Demande adressée à la C. A. P.

LA FÉDÉRATION DE LA HAUTE-MARNE :

Vu la convocation pour le 6 août prochain du C. N. ;

Vu l'ordre du jour proposé à ce C. N. par la C. A. P. (questions de contrôle ; questions économiques) ;

### QUANT AU FOND

Considérant que le P. S. n'a pas le droit de s'évader de la guerre, à l'heure où tous les peuples y sont ensevelis ;

Qu'il ne peut, sans se mentir à lui-même, éluder la seule question qui obsède les prolétaires de France et d'Europe, celle de la *prolongation de la guerre* ;

Considérant qu'on ne doit ni ne peut se résigner à ce que le P. S. abandonne, jusqu'au bout, au hasard des batailles et au caprice des gouvernants, le soin de décider l'heure de la Paix ;

Considérant qu'une telle abdication serait désormais d'autant plus intolérable que les dirigeants du Parti sont presque officiellement avisés des prétentions insensées de certains gouvernements alliés, notamment du gouvernement russe, prétentions à elles seules suffisantes pour retarder indéfiniment le terme du massacre ;

Considérant qu'à l'exception du P. S. français, les P. S. de presque tous les pays, belligérants ou neutres, s'emploient à sauver les peuples de la mort, mais que pour remplir cette mission, ils réclament en vain depuis près de deux ans la réunion et l'intervention de l'Internationale Ouvrière ;

Considérant que cette réunion s'impose chaque jour davantage, et que le 9 avril dernier le tiers au moins du P. S. français s'est prononcé en sa faveur ;

#### QUANT A LA FORME

Considérant qu'il n'est plus possible de dénier à un C. N. le droit de décider la reprise des rapports internationaux puisqu'on lui a reconnu, le 9 avril, le droit de la repousser ;

Considérant enfin que la majorité ne saurait se prévaloir du vote négatif du 9 avril pour prétexter « qu'il y a chose jugée » ;

Qu'en effet aucune assemblée du Parti n'a le pouvoir de lui interdire pour l'avenir le retour à la vie et à la vérité socialiste ;

Que d'ailleurs le refus de reprendre les relations internationales n'a été, au moins en paroles, de la part de la majorité, qu'un refus provisoire ; et que par conséquent il n'est pas seulement possible mais indispensable à chaque nouvelle réunion du P. S. d'examiner si ce refus doit être ou non maintenu ;

*Par ces motifs :*

Demande à la C. A. P. d'inscrire à l'ordre du jour du prochain C. N. la question de l'ACTION INTERNATIONALE CONTRE LA PROLONGATION DE LA GUERRE ;

Et se réserve, si la C. A. P. ne faisait pas droit à sa demande, d'ouvrir à propos de ce refus lui-même le débat qui s'impose à tous les Socialistes sincères.